



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

**COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE  
POUR L'AFRIQUE  
SEIZIÈME SESSION**

**COMMISSION DES FORÊTS POUR LE PROCHE-ORIENT  
DIX-HUITIÈME SESSION**

**18 – 21 février 2008**

**KHARTOUM (RÉPUBLIQUE DU SOUDAN)**

**FORÊTS ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

**INTRODUCTION**

1. Alors que vient de s'ouvrir la première période d'engagement du Protocole de Kyoto (2008-2012), les négociations vont bon train, au sein de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), concernant l'accord qui remplacera le Protocole après 2012; ces négociations doivent se dérouler avec la participation active des représentants du secteur forestier.

**UNE OPINION PLUS SENSIBLE AUX CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES ET À LEUR IMPACT SUR LES FORÊTS**

2. Le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) conclut que les émissions de gaz à effet de serre continueront vraisemblablement d'augmenter au cours des prochaines décennies ([www.ipcc.ch/ipccreports/assessments-reports.htm](http://www.ipcc.ch/ipccreports/assessments-reports.htm)). Les forêts tropicales humides, les montagnes, les écosystèmes de type méditerranéen ainsi que les mangroves et autres environnements côtiers comptent parmi les écosystèmes les plus exposés aux effets des changements climatiques. L'Afrique est très vulnérable aux changements climatiques à long terme et aux brusques variations passagères en raison de la faible capacité d'adaptation de bien des pays (voir Encadré 1)

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

### **Encadré 1: Conclusions du quatrième rapport d'évaluation du GIEC sur les changements climatiques en Afrique et au Proche-Orient**

On s'attend que l'Afrique soit soumise à un stress hydrique accru s'accompagnant d'une baisse des rendements des récoltes en agriculture pluviale; qu'elle soit affectée par la montée du niveau de la mer dès la fin du XXI<sup>e</sup> siècle et qu'elle enregistre une augmentation de 5 à 8 pour cent de la superficie des terres arides et semi-arides. Les forêts devraient connaître des mutations affectant la distribution des différentes essences ainsi que la productivité des arbres. Une grande proportion des essences pourrait être menacée ou mise en danger à l'avenir.

En ce qui concerne le Proche-Orient<sup>1</sup>, les tendances climatiques laissent entrevoir un réchauffement et un changement du régime des précipitations qui tendront à devenir plus instables dans l'espace et dans le temps. Les conséquences prévisibles des changements climatiques dans la région concernent le stress hydrique, l'altération du cours des fleuves dans les grands bassins, y compris ceux du Tigre et de l'Euphrate, l'érosion côtière en raison de l'élévation du niveau de la mer et des événements climatiques de plus en plus extrêmes, parmi lesquels les cyclones.

3. Les conclusions du Groupe d'experts, de même que la campagne de sensibilisation menée en 2007 par Al Gore, lauréat du prix Nobel, et l'influent magazine Stern (2006, [www.hm-treasury.gov.uk/independent\\_reviews/stern\\_review\\_economics\\_climate\\_change/sternreview\\_index.cfm](http://www.hm-treasury.gov.uk/independent_reviews/stern_review_economics_climate_change/sternreview_index.cfm)) ont mobilisé l'attention des décideurs politiques au plus haut niveau dans le monde entier.

## **LES FORÊTS ET L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

4. Le quatrième rapport du GIEC dégage les options énumérées ci-après pour atténuer les effets du changement dans le secteur forestier:

- Maintenir ou étendre la superficie des forêts en réduisant le déboisement et la dégradation des forêts et en encourageant le reboisement
- Maintenir ou augmenter la densité des populations d'arbres sur pied en réduisant la dégradation des forêts et en prenant des mesures de gestion forestière
- Maintenir ou augmenter la densité de carbone au niveau du paysage en prenant des mesures de conservation et de gestion des forêts
- Augmenter les stocks de carbone hors site dans des produits ligneux et promouvoir la substitution de produits et carburants pour réduire le recours aux combustibles fossiles.

### **Projets de boisement et de reboisement**

5. Le Mécanisme pour un développement propre (MDP) offre aux entités publiques et privées la possibilité de s'acquitter de leurs obligations en matière de réduction des émissions aux termes du protocole de Kyoto en investissant dans des projets de « développement propre » dans les pays en développement. Dans le secteur forestier, les activités de boisement et de reboisement bénéficient des dispositions prévues par le MDP (<http://cdm.unfccc.int/methodologies/index.html>)

6. Rares toutefois restent encore les projets qui ont pris corps dans ce secteur; au mois de décembre 2007, bien que de nombreux projets, y compris deux en Afrique (en Ouganda et en Tanzanie) soient en cours de validation, un seul projet de ce type a été approuvé, en Chine. La lenteur des progrès s'explique en partie par le fait que la négociation des modalités de mise en œuvre de ces projets a pris deux ans de plus que pour les autres secteurs (par exemple, le secteur énergétique). Le niveau relativement élevé des coûts de transaction constitue un autre obstacle.

<sup>1</sup> La région Proche-Orient est considérée comme faisant partie de la région Asie dans le quatrième rapport d'évaluation.

7. La CCNUCC a récemment simplifié les modalités et les procédures pour les activités entreprises dans le cadre de projets à petite échelle afin de promouvoir les projets auxquels participent des communautés à faible revenu (<http://cdm.unfccc.int/methodologies/SSCAR/index.html>).

8. Les marchés du carbone pour les projets de boisement et reboisement prennent de l'extension, grâce notamment aux fonds administrés par la Banque mondiale. C'est ainsi que le Fonds biocarbone, par exemple, achète des crédits de carbone à des projets relevant du MDP et finance des projets de démonstration illustrant comment fixer et conserver le carbone dans des écosystèmes agricoles et forestiers extérieurs au marché de Kyoto. À ce jour, le Fonds biocarbone a acheté plusieurs millions de crédits de carbone forestier. Des accords de réduction des émissions ont déjà été signés pour plus d'une douzaine de projets et d'autres sont en passe de l'être. La Banque mondiale a également lancé le « Fonds carbone pour l'aide au développement communautaire » dit Fonds carbone, qui achète des crédits de carbone aux projets forestiers qui visent particulièrement à atténuer la pauvreté et à promouvoir la participation des communautés locales. En outre, 27 pour cent environ des crédits de carbone vendus sur le marché international sont investis dans des projets forestiers.

#### **Utilisation des résidus des scieries pour réduire les émissions et comme carburant de substitution**

9. En 2007, le Bureau du MDP a approuvé une révision de la méthodologie du MDP mise au point par la FAO pour la pelletisation des déchets de scierie destinés à la production d'énergie thermique. Les crédits de réduction d'émission peuvent provenir de deux sources: i) la réduction du méthane, que la décomposition anaérobie des déchets de scierie aurait produit et ii) la substitution des combustibles fossiles dans la production d'énergie thermique. Cette possibilité mérite d'être examinée par les différents pays. (Pour de plus amples informations, voir: [www.fao.org/forestry/site/30108/en](http://www.fao.org/forestry/site/30108/en)).

#### **La réduction des émissions liées au déboisement dans les pays en développement**

10. D'après le GIEC, 17,4 pour cent des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial sont dues à la « foresterie », et de ce pourcentage l'essentiel est dû plus spécifiquement au déboisement. Les réductions des émissions résultant de la réduction du déboisement (ou de « déboisements évités ») n'ont pas été retenues par le MDP en raison essentiellement de difficultés techniques et méthodologiques. Cette possibilité d'atténuation retient de nouveau l'attention de la CCNUCC. Lors de la onzième Conférence des Parties, en décembre 2005, la CCNUCC a lancé un processus étalé sur deux ans<sup>2</sup> pour examiner les questions scientifiques et méthodologiques pertinentes ainsi que les approches politiques et les mesures incitatives les plus à même de promouvoir la réduction des émissions liées au déboisement dans les pays en développement. La treizième Conférence des Parties a examiné cette question, et sa décision a encouragé les parties à renforcer et à soutenir les efforts en vue de réduire les émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts, et à entreprendre des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités à cette fin. Elle a également invité les parties à approfondir le travail méthodologique et à soumettre leurs suggestions sur la façon de traiter les questions méthodologiques en suspens, avant le 21 mars 2008.

11. La Banque mondiale a lancé le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) à l'occasion de la treizième Conférence des Parties, en décembre 2007. Les objectifs du FPCF consistent à: renforcer les capacités des pays (20+) afin de les préparer à faire usage des futurs systèmes de stimulants financiers en faveur de la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (« REDD »); et à piloter les transactions financières en matière de carbone pour les pays qui sont « prêts » (5 environ) avant l'entrée en vigueur du régime post-

<sup>2</sup> Y compris deux ateliers organisés par la CCNUCC (Rome, Italie en septembre 2006 et Cairns, Australie en mars 2007) et des discussions tenues lors des 24<sup>ème</sup>-27<sup>ème</sup> sessions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique de la CCNUCC.

2012. Parmi les mesures envisagées dans cette optique figurent la formation à l'utilisation du guide des bonnes pratiques du GIEC ainsi qu'une aide à l'évaluation et à la surveillance du carbone forestier, à la fixation d'un « niveau de référence » (ou d'une cote de départ) et à l'élaboration de stratégies de réduction des émissions forestières. Au nombre des pays qui se sont dits intéressés à participer au FPCF, figurent sept pays africains (Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Kenya, Libéria). Il n'y a aucun pays du Proche-Orient.

12. D'autres programmes, parmi lesquels l'Initiative mondiale sur les forêts et le climat, lancée par l'Australie en mars 2007, ainsi que l'annonce faite à la treizième session de la Conférence des Parties par le Gouvernement norvégien d'une contribution d'environ 800 millions de dollars des États-Unis par an, sur une période de cinq ans, offrent un moyen de soutenir les initiatives nationales de réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts, ainsi que d'autres activités relatives à la forêt et aux changements climatiques.

13. Ces initiatives de réduction des émissions dues au déboisement et la dégradation des forêts sont susceptibles de drainer des fonds en faveur d'une gestion durable des forêts. Le trésor d'expérience, d'outils, de méthodes de partenariat, déjà accumulé en matière de gestion durable des forêts devrait maintenant être mis à profit pour relever les défis des changements climatiques. Selon le GIEC « des programmes intersectoriels à vocation générale qui combinent des mesures de contrôle du déboisement et de la dégradation des forêts avec des mesures visant à accroître la productivité et la durabilité des activités agricoles contribueront sans doute davantage à réduire la vulnérabilité des forêts aux changements climatiques, aux changements d'affectation des terres et autres facteurs de stress que des initiatives sectorielles indépendantes ».

## **L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LES FORÊTS**

### **Programme de travail de Nairobi**

14. Des progrès considérables ont été réalisés dans le cadre de la CCNUCC en ce qui concerne le soutien à l'adaptation aux changements climatiques. La douzième Conférence des Parties (Novembre 2006) a adopté le programme de travail de Nairobi sur l'impact de la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques, qui s'étale sur cinq ans. La foresterie qui est considérée comme faisant partie du secteur agricole, n'a guère retenu l'attention du Programme de travail de Nairobi.

15. Les mesures d'adaptation dans le domaine de la foresterie relèvent de deux catégories principales: l'adaptation des pratiques de gestion forestière visant à réduire la vulnérabilité des forêts aux changements climatiques; et l'adoption de mesures forestières (concernant également les arbres hors forêt) de nature à réduire l'incidence des changements climatiques sur les populations vulnérables. Bien que diverses activités sur le terrain soient en cours à l'appui des mesures d'adaptation dans le secteur forestier, elles semblent être de portée limitée et relativement ponctuelles. La nécessité se fait sentir d'une approche plus systématique des besoins et possibilités d'adaptation dans le secteur forestier, dans le cadre des politiques forestières d'ensemble et du processus de planification forestière (par exemple des programmes forestiers nationaux), de concert avec les efforts d'atténuation.

### **Soutien financier en faveur de mesures d'adaptation**

16. Différents fonds spécialisés relevant de la CCNUCC peuvent contribuer à la mise en œuvre de mesures nationales d'adaptation, dont trois fonds administrés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM): le Fonds pour les pays les moins avancés, le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds d'adaptation aux changements climatiques. Le premier de ces fonds a vocation à venir en aide aux pays les moins avancés pour la préparation et la mise en œuvre des programmes d'action nationaux à l'appui de l'adaptation. Sur les 50 pays les moins avancés, 34 sont en Afrique et un au Proche-Orient. De ces pays d'Afrique, dix-sept ont préparé

des plans d'action nationaux. Les pays doivent avoir défini leur plan d'action national avant de pouvoir accéder aux ressources supplémentaires de ce Fonds d'adaptation.

17. En 2007, deux fonds supplémentaires ont été établis: le programme de « gestion durable des forêts » (programme intersectoriel visant à soutenir les pays dans leurs efforts forestiers dans les domaines de la biodiversité, du changement climatique et de la gestion durable des terres) et le Fonds pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, créé par le PNUD et l'Espagne.

## CONCLUSIONS

- 1) Les changements climatiques mettent le secteur forestier face à de nouveaux défis et de nouvelles possibilités: il est essentiel que les institutions forestières soient préparées et pleinement engagées dans les débats au niveau national et international portant sur les forêts, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation.
- 2) L'expérience acquise au cours des dernières décennies en matière de gestion durable des forêts, condensée notamment dans les directives volontaires, offre une base solide permettant de prendre rapidement des mesures en faveur de l'atténuation des changements climatiques et d'une meilleure adaptation, axées en particulier sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts.
- 3) Les activités forestières visant à atténuer les changements climatiques peuvent avoir des retombées positives importantes, mais elles risquent d'avoir des effets secondaires non désirés sur l'environnement et sur le plan social, si elles sont mal conçues.
- 4) Le secteur forestier n'a qu'une expérience limitée de l'adaptation aux changements climatiques et il aura besoin de développer les recherches et de systématiser ses interventions.
- 5) Les mesures d'atténuation et d'adaptation prises dans le secteur forestier, y compris la réduction des émissions dues au déboisement, devront tenir compte des rapports foresterie-agriculture et s'intégrer dans les programmes forestiers nationaux.

## POINTS SOUMIS À L'EXAMEN DES COMMISSIONS

18. Les membres de la CFFSA et de la CFPO devront:
- i) envisager de prendre des mesures visant à:
    - intégrer les stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leur programme forestier national et aux autres processus forestiers pertinents;
    - renforcer la capacité de surveillance, d'évaluation et de recensement du carbone forestier;
    - promouvoir les projets de boisement/reboisement et le recyclage des déchets de scierie ainsi que les projets forestiers d'adaptation; et
    - rechercher activement l'information nécessaire et lancer des activités de renforcement des capacités soutenues par le fonds FCPF de la Banque mondiale, par la FAO et les autres programmes qui encouragent la réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts.
  - ii) guider les pays soucieux d'obtenir l'aide de la FAO, par exemple:
    - en les aidant à intégrer dans leurs programmes forestiers nationaux les mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques;
    - en les aidant à évaluer le carbone forestier et à fixer des niveaux de référence pour la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts, notamment en mettant en place des liens avec les programmes de la FAO visant l'évaluation des ressources forestières aux niveaux national et mondial;

- en les aidant à élaborer des projets forestiers d'adaptation et en mettant en oeuvre des activités de démonstration pour réduire les émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts;
- en compilant et diffusant l'information, et en organisant des formations pour les agents forestiers nationaux et autres parties prenantes, en ce qui concerne les forêts et les changements climatiques, en particulier en faisant mieux connaître les possibilités de financement et en facilitant l'accès à celles-ci;
- en aidant l'Organe subsidiaire de la CCNUCC, chargé de donner des avis scientifiques et techniques sur les questions de méthodologie relatives à la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts; et
- en renforçant les activités coordonnées pour soutenir les efforts nationaux dans le domaine des changements climatiques et des forêts, en collaboration avec le Secrétariat de la CCNUCC, les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les autres organisations partenaires.